Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260320-014__2026-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A la majorité
Pour : 14 Nul : 1

L'an 2026, le 20 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAVID Arnaud - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. DAVID Arnaud - Maire, Mme BOUTOILLE Morgane, M. LE PETITCORPS Paul, Mme LE PETITCORPS Emilie, M. GALERNE Joël, Mme LE GOFF Brigitte, M. SERVEL Samuel, Mme BRETON Anne-Cécile, M. GUEGAN Charles, Mme RIO Océane, M. GUILLO Philippe, Mme LE HEN Sandrine, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme GUILLEBAULT Fany, M. BURIDANT Antoine.

A été nommée secrétaire : Mme RIO Océane.

014/2026 – ELECTION DES ADJOINTS

Vu la délibération n° 013/2026 – relative à la détermination du nombre des adjoints ;

M. Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Il est précisé qu'un délai de cinq minutes a été laissé, pour le dépôt auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Liste 1 présentée par M. LE PETITCORPS Paul :
- *Candidat n°1 : M. LE PETITCORPS Paul*
- *Candidat n°2 : Mme LE PETITCORPS Emilie*
- *Candidat n°3 : M. SERVEL Samuel*

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 14
f. Majorité absolue : 8

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260320-014__2026-DE

A obtenu :

- Liste 1 présentée par M. LE PETITCORPS Paul : 14 voix

La liste 1 présentée par M. LE PETITCORPS Paul, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire et installés :

- N° 1 : M. LE PETITCORPS Paul
- N° 2 : Mme LE PETITCORPS Emilie
- N °3 : M. SERVEL Samuel

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, DAVID Arnaud.	Secrétaire de séance, RIO Océane.

MAIRIE DE KERGRIST 56 (Morbihan)